

Conseil municipal : une visite de l'Assemblée nationale programmée

Le conseil municipal lors de sa séance du 19 juin a pris les décisions suivantes.

> **Enfance - Jeunesse - Conseil des jeunes.** Approbation du projet du Conseil Des Jeunes, pour l'organisation d'un voyage à l'assemblée nationale. Il a fixé la participation des jeunes à 8 € et des adultes à 12 €. Approbation de la décision modificative n° 2 du budget afin de d'anticiper les crédits suffisants pour les travaux prévus à l'école maternelle, d'un montant de 4.000 € en dépenses et recettes d'investissement. Le conseil valide également le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 avec la CAF et la MSA.

> **Heures vagabondes.** Par ailleurs les élus approuvent la validation de la convention d'organisation des Heures Vagabondes passée avec le Département de la Vienne et acceptent le versement de 2000 € au titre d'une participation forfaitaire aux frais de sécurité.

> **Patrimoine.** Concernant le patrimoine bâti, le conseil approuve la nouvelle convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti.

> **Diverses décisions prises par Mme la maire.** Le conseil a été aussi informé des décisions récemment prises par madame la maire : décision relative à l'ouverture d'une classe à l'école maternelle La Rose des Vents, décision relative à délivrance de deux concessions cinquantenaires, à une concession trentenaire et délivrance d'une concession cinquantenaire (cavurne cinquième de Quiet). Marché de travaux construction vestiaire au stade de football (lot 1: 26.500 € HT, lot 2: 91.000 € HT), vente mobil-home atelier route de la cour d'Hénon 600 €, décision relative à une demande de subvention auprès de l'État (DSIL création d'une voie douce). Enfin, le conseil a également procédé au tirage au sort des jurés d'assises.